

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015

<u>Etaient présents</u>: Mesdames Ghislaine CORJON, Madeleine FRANCHINA, Marie-Thérèse FORESTIER, Corinne GILLES, Sylvie MOREAU, Karine RAGU, et Annie VADENNE, et Messieurs Claude BRIAND, Sylvain COUTANT, Claude de GANAY, Serge MERCADIE, Philippe PAYARD, Philippe THIERRY et Michel QUENARDEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents: Madame Nicole POMPEIGNE

Secrétaire de séance : Madame Karine RAGU

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2015.

DELIBERATION N° 2015-69

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

Décision n°2015-9 du 15 juin 2015 : Un marché pour la fourniture d'un véhicule utilitaire compact (marque VICTORIA modèle GLADIATOR) est conclu avec l'entreprise MAM.

Le montant du marché est fixé comme suit :

Véhicule 15.000 €HT Carte grise 450,40 €

Décision n°2015-10 du 10 juillet 2015 : Un marché d'une durée de deux ans est conclu avec l'entreprise MOLLIERE pour la maintenance des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation de la commune. Le montant annuel HT du marché s'élève à 15.089 €.

Décision n°2015-11 du 15 juillet 2015 : Un bail à location d'une durée de 6 ans est conclu avec l'entreprise PROGREF pour l'immeuble communal sis 12 A rue Nationale à Dampierre-en-Burly. Le montant mensuel du loyer est fixé à 220 €.

DELIBERATION N° 2015-70

Signature d'un contrat d'installation avec un médecin

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée leur volonté commune de voir s'installer un médecin généraliste sur le territoire communal.

Dans cette optique, la recherche d'un médecin a été confiée à un cabinet de recrutement.

Ce dernier a récemment présenté la candidature d'un médecin généraliste, Monsieur Andréi Barbu Todéa, lequel souhaite s'installer à Dampierre-en-Burly.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de conclure un contrat d'installation avec ce dernier.

Il donne ensuite lecture dudit contrat qui précise les modalités pratiques et financières de l'installation du médecin et propose à l'assemblée d'en approuver les termes et de l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

DELIBERATION N° 2015-71

Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du soutien à la création de cabinets médicaux

Le Conseil municipal décide de solliciter auprès du Conseil départemental une subvention pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un cabinet médical.

DELIBERATION N° 2015-72

Création d'un cabinet médical dans le bâtiment communal sis 6 Rue Jules Audry
Approbation du dossier de consultation des entreprises
Mode de dévolution des travaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'un cabinet médical a été confiée au cabinet LHEUDE & LHEUDE.

Il présente ensuite le Dossier de Consultation établi par ce dernier pour la consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal

- approuve le dossier de consultation des entreprises,
- décide, eu égard au montant des travaux estimés à 60.000 € HT, de lancer la consultation dans le cadre d'une procédure adaptée,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au marché susvisé.

DELIBERATION N° 2015-73

Travaux de création d'un cabinet médical Autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que des travaux vont prochainement être réalisés dans le bâtiment communal sis 6 rue Jules Audry afin de créer un cabinet médical.

Ces aménagements nécessitent qu'une autorisation d'urbanisme soit déposée en mairie puis transmise, pour instruction, aux services de la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour agir en ce sens.

DELIBERATION N° 2015-74

Sortie jeunes - Tarifs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une sortie sera organisée, en faveur des jeunes dampierrois âgés de 8 à 17 ans, à l'école de cirque d'Alexis et Anargul GRUSS le 26 octobre prochain.

Il ajoute que l'intégralité des frais de transport sera prise en charge par la commune et précise que le coût du stage est de 20 € par enfant.

Il suggère enfin de fixer le montant de la participation des familles à 12 € par personne. Le Conseil Municipal accepte la proposition ci-dessus.

Suspension de séance à 19h10 - Réouverture de séance à 19h12.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h15.

Le Maire Serge MERCADIE